

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4799

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier Montrond situé au sud de Saint Genis Laval est compris entre l'avenue Foch, la route de Vourles, les entreprises pharmaceutiques implantées le long de l'avenue Charles de Gaulle et le secteur pavillonnaire desservi par la rue André Dufour.

Dès 2004, la Commune a prévu sur ce site la construction d'une nouvelle gendarmerie, mise en service en 2006, ainsi qu'un gymnase dont l'ouverture est prévue en septembre 2009. De surcroît, un programme de logements devrait être prochainement réalisé, au nord de la gendarmerie.

Le diagnostic et les études préalables menés par la Communauté urbaine en 2005 ont proposé la desserte de ce quartier par une voirie en boucle sur l'avenue Foch. La Commune demande également une liaison cyclable entre la voie Nouvelle et la route de Vourles.

Le programme initial prévoit, sur une longueur de 580 mètres, un profil en travers comprenant du nord au sud :

- un trottoir de 1,50 mètre de largeur,
- un stationnement longitudinal de 2 mètres de largeur en enrobé,
- une chaussée bidirectionnelle de 6,50 mètres de largeur en enrobé,
- une piste cyclable de 1,50 mètre de largeur en enrobé,
- un stationnement longitudinal de 2 mètres de largeur en enrobé,
- un trottoir de 1,50 mètre de largeur.

Le coût total de la voie nouvelle à créer ne sera estimé avec précision qu'à l'issue d'études déterminant l'adaptation à la pente des profils de voirie et donc le choix entre mur de soutènement ou talus. L'emprise des acquisitions foncières dépendra de cette adaptation. L'autorisation de programme globale devrait ainsi dépasser 1,6 M€ (acquisitions foncières et travaux).

La mise en service de cette voie est souhaitée pour le mois de septembre 2009. Il convient de procéder dès à présent aux études détaillées et aux acquisitions foncières. Les aménagements provisoires de voirie nécessaires à la desserte du futur programme immobilier et du chantier du gymnase seront à négocier avec les promoteurs de ces deux projets, l'un privé l'autre sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Saint Genis Laval.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme concerne les études détaillées pour un montant de 50 000 € et une provision pour acquisitions foncières pour un montant de 150 000 €.

Ce projet a reçu un avis favorable du pôle politique des déplacements le 14 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1 - Approuve le lancement de cette opération.

2 - Valide la demande d'individualisation de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération Saint Genis Laval du quartier Montrond, pour un montant de 200 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,